

**Rapport pour la commission  
permanente du conseil régional**  
<%moisCX%>

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional  
d'Île-de-France*

**LA POLITIQUE REGIONALE DE SANTE**

**ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION  
REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE  
QUATRIEME AFFECTATION 2014**



**Chapitre 904 « Santé et action sociale »**  
**Sous-fonction 41 « Santé »**  
**Programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins »**

**Chapitre 934 « Santé et action sociale »**  
**Sous-fonction 41 « Santé »**  
**Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé»**

*Sommaire*

<b>EXPOSE DES MOTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS : BILANS ET COMPTES DE RESULTAT .....</b>	<b>6</b>
<b>PROJET DE DELIBERATION .....</b>	<b>17</b>
<b>ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF .....</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AVENANT MODIFICATIF DU GIP TRANSPORT SANITAIRE PAR HELICOPTERE EN ILE-DE-FRANCE (TSHIF) .....</b>	<b>59</b>
<b>FICHE DE SYNTHESE .....</b>	<b>62</b>

## EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet d'attribuer **10 subventions** et de proposer l'affectation d'un montant de **200 000,00 €** d'autorisations de programme et un montant d'autorisations d'engagement de **318 928,13 €** prélevées respectivement sur les chapitres 904 et 934 « Santé et action sociale », code fonctionnel 41 « Santé » du budget 2014.

Ces opérations relèvent de la politique régionale de développement social et santé, votée par délibération n° CR 03-12 du 27 septembre 2012 définissant la politique régionale de santé. La Région a souhaité faire évoluer ses interventions dans le champ de la santé en l'orientant prioritairement vers la résorption des inégalités sociales et territoriales de santé. La Région Ile-de-France engage son action sur deux axes : d'une part le renforcement de la prévention et la promotion de modes de vie plus sains au bénéfice de toutes et tous, d'autre part l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins sur le territoire francilien. Cette politique volontariste s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale globale visant à réduire les impacts des conditions de vie sur la santé.

Ce rapport vous propose de participer à la réalisation de **10 opérations** :

- Programme HP 41-002 (141 002) « Renforcement de l'offre de soins », **2 opérations**, pour un montant affecté de **200 000,00 €**
- Programme HP 41-001 (141 001) « Prévention et éducation à la santé » :
  - Action 141 001 03 : **4 opérations** pour un montant affecté de **280 000,00€**
  - Action 141 001 06 : **3 opérations** pour un montant affecté de **18 928,13 €**
  - Action 141 001 09 : **1 opération** pour un montant affecté de **20 000,00€**

En outre, il vous est proposé d'affecter un montant d'autorisation d'engagement de 15 000 € pour l'envoi d'un courrier d'information relatif au dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé auprès des adhérents de la LMDE. Selon l'article 3 de notre convention de partenariat (CP 13-575 du 11 juillet 2013), il est prévu une prise en charge par la région de 1€ par courrier.

Ces opérations vous sont présentées dans les fiches-projets annexées à la délibération (page 28).

Par ailleurs, le présent rapport vous propose un avenant modificatif à la convention relative au Groupement d'Intérêt Public Transport Sanitaire par Hélicoptère (THSIF). L'actuelle convention régissant le fonctionnement du groupement d'intérêt public arrivant à échéance le 31 décembre prochain, cet avenant a pour objet la prorogation de la convention d'une année. Pour mémoire, le GIP TSHIF gère depuis 2002 le service public de prise en charge en urgence et d'accès rapide aux établissements de santé des patients requérant ce service.

Egalement, ce rapport propose d'apporter des précisions au règlement régional des bourses pour les élèves et étudiants inscrits en formation sociale, paramédicale et maïeutique et au règlement du Fonds Régional d'aide sociale (FRAS), afin de rendre possible le cumul de ces dispositifs avec le Contrat Régional d'Exercice Sanitaire (CRES).

En effet, le CRES volet « Etudiants », adopté par la délibération N° CR 03-12 du 27 septembre 2012, propose aux étudiants en médecine, maïeutique, soins infirmiers et kinésithérapie, une allocation d'études pour leurs deux dernières années d'études, en contrepartie de laquelle les bénéficiaires s'engagent à exercer leur activité pendant 3 ans sur un territoire classé en zone déficitaire ou fragilisée (données ARS Ile-de-France). Le contrat relatif à ce dispositif, approuvé par la délibération N° CP 13-830 du 20 novembre 2013, prévoit à l'article 1<sup>er</sup> que cette allocation est « cumulable avec les bourses d'étude et les fonds d'aide à caractère social ».

Or, dans ses dispositions actuelles, le règlement régional des bourses FSS exclut du bénéfice de la bourse tout étudiant bénéficiant d'une allocation d'étude.

Aussi, la présente délibération propose de permettre le cumul du contrat régional d'exercice sanitaire avec d'une part, la bourse régionale et, d'autre part, le FRAS.

Enfin, les règlements régionaux des bourses et du FRAS précisent que les aides des deux dispositifs sont incompatibles avec le statut de « salariés du secteur public ou privé sous contrat ». En effet, ces étudiants étant rattachés à un employeur, il revient à ce dernier de financer et rémunérer l'étudiant pendant sa formation.

Toutefois, la formulation choisie demande à être clarifiée pour tenir compte des statuts en vigueur. Aussi, il est proposé de préciser, dans chaque règlement, l'incompatibilité de la bourse régionale et du FRAS avec :

- « tout agent public titulaire ou contractuel »
- « tout salarié du secteur privé »

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE 1 A L'EXPOSE DES MOTIFS : BILANS ET COMPTES DE RESULTAT**

## **PREVENTION ET EDUCATION A LA SANTE**



## BILAN EXERCICE 2013

Libellé	Montant brut 31/12/2013	Amort. et prov. 31/12/2013	Montant net 31/12/2013	Montant net 31/12/N-1
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles :</b>				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	19 535	19 535	0	
Immobilisations incorporelles en cours				
<b>Immobilisations corporelles :</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage	2 651	2 651		
Autres immobilisations corporelles	679 813	606 509	73 305	
Immobilisations corporelles en cours				
<b>Immobilisations Financières :</b>				
Participations et créances rattachées à des participations	5 124		5 124	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	23 475		23 475	
<b>TOTAL I</b>	<b>730 599</b>	<b>628 695</b>	<b>101 904</b>	
<b>Comptes de liaison (1)</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours :</b>				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (2) :</b>				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	18 415		18 415	
Autres créances	154 884		154 884	
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>639</b>		<b>639</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>103 803</b>		<b>103 803</b>	
<b>Charges constatées d'avance</b>				
<b>TOTAL III</b>	<b>277 741</b>		<b>277 741</b>	
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b> IV				
<b>Primes de remboursement des obligations</b> V				
<b>Ecart de conversion (actif)</b> VI				
<b>TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 008 340</b>	<b>628 695</b>	<b>379 645</b>	
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement entre cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : ..... Dont à plus d'un an : .....				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R.314-96 du CASF.				





## BILAN EXERCICE 2013

Libellé	Montant net 31/12/2013
<b>FONDS PROPRES</b>	
Fonds associatifs sans droit de reprise	94 713
Fonds associatifs avec droit de reprise :	
Dons et legs	
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	12 249
Réserves :	
Excédents affectés à l'investissement	31 081
Réserves de compensation	0
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	48 395
Autres réserves	
<b>Report à nouveau (gestion non contrôlée)</b>	<b>645</b>
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs</b>	<b>-167 652</b>
<b>Résultat sous contrôle de tiers financeurs</b>	
<b>Dépenses non opposables aux tiers financeurs</b>	<b>-29 865</b>
<i>Résultat e d'affectation</i>	<i>0</i>
<b>Résultat de l'exercice 2013 (avec reprise déficit ex.2011)</b>	<b>-43 402</b>
<b>Subventions d'investissement sur biens non renouvelables</b>	<b>192 116</b>
<b>Provisions réglementées :</b>	<b>8 842</b>
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	8 842
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	
Droit des propriétaires	
<b>TOTAL I</b>	<b>147 122</b>
<b>Comptes de liaison</b>	
<b>TOTAL II</b>	
<b>Provisions pour risques</b>	
<b>Provisions pour charges</b>	<b>20 821</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>33 000</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>53 821</b>
<b>DETTES (3)</b>	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 144
Emprunts et dettes financières divers (3)	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Redevables créditeurs	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	31 382
Dettes sociales et fiscales	130 912
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (5)	8 265
Produits constatés d'avance	
<b>TOTAL IV</b>	<b>178 702</b>
<b>Ecart de conversion (passif)</b>	
<b>TOTAL V</b>	
<b>TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)</b>	<b>379 645</b>
(1) Dont compte 1201 : ... et compte 1291 : ... résultats sous contrôle de tiers financeurs.	
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques : .....	
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.	
(4) Dont à plus d'un an : ..... Dont à moins d'un an : .....	
(5) Dont fonds des majeurs protégés : .....	



## COMPTES DE RESULTAT 2013

Charges	Budget Annuel	Réalisé Cumulé	Ecart	Ecart en %	Budget Restant Reel
<b>GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>					
<b>ACHATS</b>					
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	44 032,00	56 274,47	-12 242,47	-27,80%	-12 242,47
607 - Achats de marchandises					
709 - Rabais, remises, ristournes accordés par l'établissement					
713 - Variations des stocks, en cours de production, produits (en dépenses)					
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>					
6111 - Sous-traitance : prestations à caractère médical					
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>					
6241 - Transports de biens	203,00	190,67	12,33	6,07%	12,33
6242 - Transports d'usagers					
6247 - Transports collectifs du personnel					
6248 - Transports divers					
625 - Déplacements, missions et réceptions	2 644,00	2 461,14	182,86	6,92%	182,86
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	9 985,00	10 111,60	-126,60	-1,27%	-126,60
6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur					
6288 - Autres prestations					
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>56 864,00</b>	<b>69 037,88</b>	<b>-12 173,88</b>	<b>-0,16</b>	<b>-12 173,88</b>
<b>GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL</b>					
621 - Personnel extérieur à l'établissement	3 790,00	9 008,32	-5 218,32	-137,69%	-5 218,32
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 892,00	11 340,28	-5 448,28	-92,47%	-5 448,28
631 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)	62 319,00	55 715,00	6 604,00	10,60%	6 604,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	34 129,00	30 755,86	3 373,14	9,88%	3 373,14
641 - Rémunération du personnel non médical	568 904,00	569 208,90	-304,90	-0,05%	-304,90
642 - Rémunération du personnel médical	119 813,00	118 751,95	1 061,05	0,89%	1 061,05
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	307 638,00	315 342,13	-7 704,13	-2,50%	-7 704,13
646 - Personnes handicapées		-326,32	326,32		326,32
647 - Autres charges sociales	23 304,00	25 984,95	-2 680,95	-11,50%	-2 680,95
648 - Autres charges de personnel	3 747,00	76 414,76	-72 667,76	-1939,36%	-72 667,76
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>1 129 536,00</b>	<b>1 212 195,83</b>	<b>-82 659,83</b>	<b>-7,32%</b>	<b>-82 659,83</b>
dont					
Montant des provisionnements pour congés à payer					
<b>GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE</b>					
612 - Redevances de crédit bail					
6132 - Locations immobilières	37 398,00	69 010,24	-31 612,24	-84,53%	-31 612,24
6135 - Locations mobilières					
614 - Charges locatives et de copropriété	4 169,00		4 169,00	100,00%	4 169,00
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 765,00	4 399,46	-2 634,46	-149,26%	-2 634,46
6155 - Entretien et réparations sur biens mobiliers					
6156 - Maintenance	10 280,00	12 322,61	-2 042,61	-19,87%	-2 042,61
616 - Primes d'assurances	3 435,00	3 699,63	-264,63	-7,70%	-264,63
617 - Etudes et recherches					
618 - Divers	3 503,00	2 955,31	547,69	15,63%	547,69
623 - Information, publications, relations publiques	5 331,00	5 240,93	90,07	1,69%	90,07
627 - Services bancaires et assimilés					
635 - Autres impôts taxes et versements assimilés (administration des impôts)					
637 - Autres impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)		1 016,09	-1 016,09		-1 016,09
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>					
658 - Charges diverses de gestion courante					
<b>CHARGES FINANCIERES</b>					
66 - Charges financières	922,00	1 180,10	-258,10	-27,99%	-258,10
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
671 - Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		57,01	-57,01		-57,01
673 - Charges sur exercices antérieurs					
675 - Valeurs comptables des éléments d'actif cédés					
678 - Autres charges exceptionnelles					
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX PROVISIONS ET ENGAGEMENTS</b>					
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	41 100,00	44 232,25	-3 132,25	-7,62%	-3 132,25
6812 - Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir					
6815 - Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation					
6816 - Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles					
6817 - Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		1 600,00	-1 600,00		-1 600,00
689 - Engagements réalisés sur ressources affectées (établissements privés)		4 000,00	-4 000,00		-4 000,00
6894 - Engagements à réaliser sur subventions attribuées		4 000,00	-4 000,00		-4 000,00
6895 - Engagements à réaliser sur dons manuels affectés					
6897 - Engagements à réaliser sur legs et donations affectées					
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>107 903,00</b>	<b>149 713,63</b>	<b>-41 810,63</b>	<b>-38,75%</b>	<b>-41 810,63</b>
<b>TOTAL GENERAL CHARGES (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>	<b>1 294 303,00</b>	<b>1 430 947,34</b>	<b>-136 644,34</b>	<b>-10,56%</b>	<b>-136 644,34</b>
<i>Les postes en ITALIQUE sont exclus du Cumul du Groupe III</i>					
<b>PRODUITS</b>					
<b>GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés</b>					
731 - Produits de la tarification relevant du I de l'article L.312-1 du CASF	1 067 316,00	1 067 316,00			
737 - Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins					
<b>TOTAL GROUPE I</b>	<b>1 067 316,00</b>	<b>1 067 316,00</b>			
<b>GROUPE II : Autres Produits relatifs à l'exploitation</b>					
70 - Produits sauf 7082	182 602,00	181 588,42	1 013,58	0,56%	1 013,58
7082 - Participations forfaitaires des usagers					
72 - Production immobilisée					
74 - Subventions d'exploitation et participations	85 500,00	94 300,00	-8 800,00	-10,29%	-8 800,00
75 - Autres produits de gestion courante		4 483,32	-4 483,32		-4 483,32
603 - Variation des stocks (en recettes)					
609 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats					
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs		619,24	-619,24		-619,24
629 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs					
<b>TOTAL GROUPE II</b>	<b>268 102,00</b>	<b>280 990,98</b>	<b>-12 888,98</b>	<b>-4,81%</b>	<b>-12 888,98</b>
<b>GROUPE III : Produits Financiers et Produits non encaissables</b>					
76 - Produits financiers		4 670,17	-4 670,17		-4 670,17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>					
771 - Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
772/773 - Produits sur exercices antérieurs					
775 - Produits de cessions d'éléments d'actif					
777 - Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 100,00	13 000,00	-2 900,00	-28,71%	-2 900,00
778 - Autres produits exceptionnels		1 251,94	-1 251,94		-1 251,94
<b>AUTRES PRODUITS</b>					
78 - Reprises sur amortissements et provisions		71 532,00	-71 532,00		-71 532,00
<b>TOTAL GROUPE III</b>	<b>10 100,00</b>	<b>90 454,11</b>	<b>-80 354,11</b>	<b>-795,59%</b>	<b>-80 354,11</b>
<b>TOTAL PRODUITS GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)</b>	<b>1 345 518,00</b>	<b>1 438 761,09</b>	<b>-93 243,09</b>	<b>-6,93%</b>	<b>-93 243,09</b>
<i>Les Postes en ITALIQUES sont exclus du Cumul des Groupes II et III</i>					
<b>RESULTAT</b>	<b>51 215,00</b>	<b>7 813,75</b>	<b>-43 401,25</b>	<b>-84,74%</b>	<b>43 401,25</b>

BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION ALTERSANTE							
Exercice du 1/01/2013 au 31/12/2013							
ACTIF				PASSIF			
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2013	Net 2012		2013	2012
<b>Actif Immobilisé [1]</b>							
Immobilisations incorporelles	419,00	419,00	0,00	0,00	Fonds associatifs	5 308,00	3 810,00
Immobilisations corporelles	15 332,00	15 332,00	0,00	0,00	Ecarts de réévaluation		
terrains			0,00		Réserves		
constructions et installations techniques			0,00		Report à nouveau	0,00	0,00
immobilisations corporelles en cours			0,00		Résultat de l'exercice	1 098,00	1 497,00
autres	15 332,00	15 332,00	0,00	0,00	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Immobilisations financières	564,00	0,00	564,00	15,00	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées			0,00		Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts			0,00				
autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00			
autres immobilisations financières	549,00		549,00	549,00			
<b>Sous-Total [1]</b>	<b>16 315,00</b>	<b>15 751,00</b>	<b>564,00</b>	<b>564,00</b>	<b>Sous-Total [1]</b>	<b>6 406,00</b>	<b>5 307,00</b>
<b>Comptes de liaison [2]</b>					<b>Comptes de liaison [2]</b>		
Compte de liaison fonctionnement					Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
<b>Sous-total [2]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total [2]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif Circulant [3]</b>							
Stocks et en cours	0,00		0,00	0,00	Provisions pour risques et charges		
Créances	6 663,00		6 663,00	5 594,00	Fonds dédiés		
redevables, usagers et comptes rattachés	0,00		0,00	0,00	<b>Sous-Total [3]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
disponibilités	6 129,00		6 129,00	5 060,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
charges constatées d'avance	0,00		0,00		Avances et acomptes		
autres	534,00		534,00	534,00	Dettes fournisseurs	0,00	0,00
			0,00		Dettes fiscales et sociales	0,00	0,00
<b>Sous-total [3]</b>	<b>6 663,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 663,00</b>	<b>5 594,00</b>	Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes	820,00	850,00
<b>Comptes de régularisation [4]</b>							
Charges à répartir					Produits constatés d'avance	0,00	
Primes remboursements des emprunts					<b>Sous-Total [4]</b>	<b>820,00</b>	<b>850,00</b>
Ecarts de conversion actif					Ecart de conversion passif		
<b>Sous-total [4]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-Total [5]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]</b>	<b>22 978,00</b>	<b>15 751,00</b>	<b>7 227,00</b>	<b>6 158,00</b>	<b>TOTAL GENERAL [6] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]</b>	<b>7 226,00</b>	<b>6 157,00</b>

COMpte DE RESULTAT EXERCICE : 2013			ASSOCIATION : <b>ALTERSANTE</b>		
<b>CHARGES</b>			<b>CHARGES SUITE</b>		
<b>60</b>	<b>Achats (sauf 603)</b>		<b>86</b>	<b>Emplois des contributions volontaires</b>	
601	Matières premières	0,00	860	Secours en nature	0,00
602	Autres approvisionnements	0,00	861	Mise à disposition gratuite de biens	0,00
604	Etudes et prestations	0,00	862	Prestations	0,00
605	Matériels, équipements et travaux	0,00	864	Personnels bénévoles	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	1 171,00	<b>Total emplois des contributions</b>		
607	Achats de marchandises	0,00	<b>TOTAL CHARGES (hors contributions)</b>		
608	Frais accessoires d'achats	0,00	<b>TOTAL CHARGE</b>		
<b>Total achats</b>		1 171,00	62 078,00		
603	Variation des stocks	0,00			
<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>		<b>PRODUITS</b>		
611	Sous-traitance générale	0,00	<b>70</b>	<b>Ventes de produits et services</b>	
612	Redevances de crédit-bail	0,00	701	Ventes de produits finis	0,00
613	Locations	2 055,00	702	Ventes de produits intermédiaires	0,00
614	Charges locatives	0,00	703	Ventes de produits résiduels	0,00
615	Entretien et réparations	1 221,00	704	Travaux	0,00
616	Primes d'assurances	342,00	705	Etudes	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	706	Prestations de services	2 240,00
618	Divers	5 984,00	707	Ventes de marchandises	5 960,00
<b>Total services extérieurs</b>		9 602,00	708	Produits des activités annexes	0,00
<b>62</b>	<b>Autres services extérieurs</b>		<b>Total ventes de produits et services</b>		
621	Personnel extérieur	12 177,00	8 200,00		
622	Rémunérations d'intermédiaires	0,00	<b>75</b>	<b>Produits de gestion</b>	
623	Publicité et relations publiques	1 948,00	751	Redevances pour concessions	0,00
624	Transports	0,00	754	Collectes	0,00
625	Déplacements et réceptions	6 138,00	756	Cotisations	1 240,00
626	Frais postaux et de télécoms	1 378,00	758	Produits divers de gestion courante	0,00
627	Services bancaires et assimilés	207,00	<b>Total produits de gestion</b>		
628	Divers	2 685,00	1 240,00		
<b>Total autres services extérieurs</b>		24 533,00	<b>Autres produits</b>		
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>		71	Production stockée	0,00
641	Rémunérations du personnel	18 205,00	72	Production immobilisée	0,00
645	Charges de sécurité sociale	0,00	74	Subventions d'exploitation	47 883,00
647	Autres charges sociales	3 928,00	76	Produits financiers	10,00
648	Autres charges du personnel	0,00	77	Produits exceptionnels	862,00
<b>Total charges de personnel</b>		22 133,00	78	Reprises sur amortissements et provisions	4 982,00
<b>Autres charges</b>			79	Transferts de charges	0,00
63	Impôts et taxes	0,00	<b>Total autres produits</b>		
65	Autres charges de gestion courante	3 205,00	53 737,00		
66	Charges financières	1 423,00	<b>87</b>	<b>Contributions volontaires</b>	
67	Charges exceptionnelles	11,00	870	Bénévolat	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	871	Prestations en nature	0,00
69	Impôts sur les sociétés	0,00	872	Dons en nature	0,00
<b>Total autres charges</b>		4 639,00	<b>Total contributions volontaires</b>		
			0,00		
			<b>TOTAL PRODUITS (hors contributions)</b>		
			<b>TOTAL PRODUITS</b>		
			63 177,00		
			63 177,00		
			<b>RESULTAT (hors contributions)</b>		
			1 099,00		

**BILAN SIMPLIFIE DE L'ASSOCIATION**  
**ETABLISSEMENT LE PASSAGE / CROIX-ROUGE FRANÇAISE**  
 Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2013	Net 2012		2013	2012
<b>Actif Immobilisé [1]</b>							
Immobilisations incorporelles	8 405,11	8 405,11	0,00	0,00	Fonds associatifs	53 499,59	53 499,59
Immobilisations corporelles	48 742,97	48 742,97	0,00	41,52	Ecart de réévaluation		
terres					Réserves		
constructions et installations techniques					Rapport à nouveau	-594 434,28	-516 897,95
immobilisations corporelles en cours					Résultat de l'exercice	-73 201,07	-78 536,33
autres	48 742,97	48 742,97	0,00	41,52	Résultat sous contrôle de tiers financiers		
Immobilisations financières	17 740,66	0,00	17 740,66	10 883,02	Subventions d'investissement		
participations et créances rattachées					Provisions réglementées		
dépôts, cautionnements, avances et prêts	17 740,66	0,00	17 740,66	10 883,02			
autres titres immobilisés							
<b>Sous-Total [1]</b>	<b>72 888,74</b>	<b>56 148,08</b>	<b>17 740,66</b>	<b>10 904,54</b>	<b>Sous-Total [1]</b>	<b>-614 135,76</b>	<b>-540 834,69</b>
<b>Comptes de liaison [2]</b>					<b>Comptes de liaison [2]</b>		
Compte de liaison fonctionnement	-352 751,18	0,00	-352 751,18	-277 582,18	Compte de liaison fonctionnement		
Compte de liaison investissement					Compte de liaison investissement		
<b>Sous-total [2]</b>	<b>-352 751,18</b>	<b>0,00</b>	<b>-352 751,18</b>	<b>-277 582,18</b>	<b>Sous-total [2]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Actif Circulant [3]</b>					Provisions pour risques et charges	11 611,77	7 525,43
Stocks et en cours					Fonds dédiés		
Créances	-218 585,77	0,00	-218 585,77	-207 627,78	<b>Sous-Total [3]</b>	<b>11 611,77</b>	<b>7 525,43</b>
recevables, usagers et comptes rattachés	0,00	0,00	0,00	0,00	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an		
valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an		
disponibilités	-288 060,77	0,00	-288 060,77	-341 143,78	Avances et acomptes		
charges constatées d'avance	0,00	0,00	0,00	2 316,97	Dettes fournisseurs	5 630,78	8 525,18
autres	47 475,00	0,00	47 475,00	31 290,00	Dettes fiscales et sociales	43 296,92	50 598,66
					Dettes sur immobilisations		
					Autres dettes		
					Produits constatés d'avance		
<b>Sous-total [3]</b>	<b>-218 585,77</b>	<b>0,00</b>	<b>-218 585,77</b>	<b>-207 627,78</b>	<b>Sous-Total [4]</b>	<b>49 927,70</b>	<b>59 123,64</b>
<b>Comptes de régularisation [4]</b>					Ecart de conversion passif		
Charges à répartir					<b>Sous-Total [5]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Primes remboursements des emprunts							
Ecart de conversion actif							
<b>Sous-total [4]</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			
<b>TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]</b>	<b>-499 448,21</b>	<b>56 148,08</b>	<b>-553 696,29</b>	<b>-474 285,42</b>	<b>TOTAL GENERAL [5] = [1]+[2]+[3]+[4]+[5]</b>	<b>-563 896,29</b>	<b>-474 285,42</b>



**COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2013**

CHARGES		
60	Achats (sauf 603)	
601	Matières premières	
602	Autres approvisionnements	
604	Etudes et prestations	
605	Matériels, équipements et travaux	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 627,52
607	Achats de marchandises	
608	Frais accessoires d'achats	
	<b>Total achats</b>	<b>10 627,52</b>
603	variation des stocks	
61	Services extérieurs	
611	Sous-traitance générale	
612	Redevances de crédit-bail	
613	Locations	24 231,16
614	Charges locatives	
615	Entretien et réparations	2 087,04
616	Primes d'assurances	1 668,40
617	Etudes et recherches	
618	Divers	
	<b>Total services extérieurs</b>	<b>28 195,60</b>
62	Autres services extérieurs	
621	Personnel extérieur	
622	Rémunérations d'intermédiaires	1 650,00
623	Publicité et relations publiques	1 483,50
624	Transports	
625	Déplacements et réceptions	834,24
626	Frais postaux et de télécoms	1 920,13
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	6 602,35
	<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>12 589,92</b>
64	Charges de personnel	
641	Rémunérations du personnel	120 451,11
645	Charges de sécurité sociale	80 228,06
647	Autres charges sociales	
648	Autres charges du personnel	95,00
	<b>Total charges de personnel</b>	<b>180 772,17</b>
Autres charges		
63	Impôts et taxes	80,00
65	Autres charges de gestion courante	8 008,29
66	Charges financières	38 568,99
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations aux amortissements et provisions	5 227,02
69	Impôts sur les sociétés	
	<b>Total autres charges</b>	<b>49 885,30</b>

**ASSOCIATION : ETABLISSEMENT LE PASSAGE - CRF**

CHARGES SUITE		
86	Emplois des contributions volontaires	
860	Secours en nature	
861	Mise à disposition gratuite de biens	
862	Prestations	
864	Personnels bénévoles	
	<b>Total emplois des contributions</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL CHARGES (hors contributions)</b>	<b>282 051,51</b>
	<b>TOTAL CHARGE</b>	<b>282 051,51</b>

PRODUITS		
70	Ventes de produits et services	
701	Ventes de produits finis	
702	Ventes de produits intermédiaires	
703	Ventes de produits résiduels	
704	Travaux	
705	Etudes	
706	Prestations de services	
707	Ventes de marchandises	
708	Produits des activités annexes	
	<b>Total ventes de produits et services</b>	<b>0,00</b>
75	Produits de gestion	
751	Redevances pour concessions	
754	Collectes	
756	Cotisations	
758	Produits divers de gestion courante	4 551,28
	<b>Total produits de gestion</b>	<b>4 551,28</b>
Autres produits		
71	Production stockée	
72	Production immobilisée	
74	Subventions d'exploitation	203 200,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 098,16
79	Transferts de charges	
	<b>Total autres produits</b>	<b>204 298,16</b>
87	Contributions volontaires	
870	Bénévolat	
871	Prestations en nature	
872	Dons en nature	
	<b>Total contributions volontaires</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL PRODUITS (hors contributions)</b>	<b>208 850,44</b>
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>208 850,44</b>
	<b>RESULTAT (hors contributions)</b>	<b>-73 201,07</b>



FR



**COMPTE DE RESULTAT EXERCICE : 2013**

**CHARGES**

<b>60 Achats (sauf 603)</b>	
601 Matières premières	0,00
602 Autres approvisionnements	0,00
604 Etudes et prestations	0,00
605 Matériels, équipements et travaux	0,00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	1 999,52
607 Achats de marchandises	0,00
608 Frais accessoires d'achats	0,00
<b>Total achats</b>	<b>1 999,52</b>
603 Variation des stocks	0,00
<b>61 Services extérieurs</b>	
611 Sous-traitance générale	0,00
612 Redevances de crédit-bail	0,00
613 Locations	8 996,42
614 Charges locatives	0,00
615 Entretien et réparations	994,57
616 Primes d'assurances	938,87
617 Etudes et recherches	0,00
618 Divers	521,80
<b>Total services extérieurs</b>	<b>11 451,66</b>
<b>62 Autres services extérieurs</b>	
621 Personnel extérieur	8 493,95
622 Rémunérations d'intermédiaires	13 631,71
623 Publicité et relations publiques	1 165,42
624 Transports	0,00
625 Déplacements et réceptions	17 072,84
626 Frais postaux et de télécoms	2 696,23
627 Services bancaires et assimilés	542,01
628 Divers	3 622,00
<b>Total autres services extérieurs</b>	<b>47 224,16</b>
<b>64 Charges de personnel</b>	
641 Rémunérations du personnel	181 641,18
645 Charges de sécurité sociale	84 180,82
647 Autres charges sociales	0,00
648 Autres charges du personnel	0,00
<b>Total charges de personnel</b>	<b>265 822,00</b>
<b>Autres charges</b>	
63 Impôts et taxes	11 073,45
65 Autres charges de gestion courante	64 836,97
66 Charges financières	0,00
67 Charges exceptionnelles	52,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	79 610,32
69 Impôts sur les sociétés	0,00
<b>Total autres charges</b>	<b>155 572,74</b>

**ASSOCIATION : RIF**

<b>CHARGES SUITE</b>	
86 Emplois des contributions volontaires	
860 Secours en nature	0,00
861 Mise à disposition gratuite de biens	0,00
862 Prestations	0,00
864 Personnels bénévoles	0,00
<b>Total emplois des contributions</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL CHARGES (hors contributions)</b>	<b>482 070,08</b>
<b>TOTAL CHARGE</b>	<b>482 070,08</b>

<b>PRODUITS</b>	
70 Ventes de produits et services	
701 Ventes de produits finis	0,00
702 Ventes de produits intermédiaires	0,00
703 Ventes de produits résiduels	0,00
704 Travaux	0,00
705 Etudes	0,00
706 Prestations de services	52 312,50
707 Ventes de marchandises	0,00
708 Produits des activités annexes	0,00
<b>Total ventes de produits et services</b>	<b>52 312,50</b>
<b>75 Produits de gestion</b>	
751 Redevances pour concessions	0,00
754 Collectes	0,00
756 Cotisations	1 200,00
758 Produits divers de gestion courante	3,71
<b>Total produits de gestion</b>	<b>1 203,71</b>
<b>Autres produits</b>	
71 Production stockée	0,00
72 Production immobilisée	0,00
74 Subventions d'exploitation	343 299,00
76 Produits financiers	472,71
77 Produits exceptionnels	318,34
78 Reprises sur amortissements et provisions	80 000,00
79 Transferts de charges	8 286,84
<b>Total autres produits</b>	<b>432 376,89</b>
<b>87 Contributions volontaires</b>	
870 Bénévolet	0,00
871 Prestations en nature	0,00
872 Dons en nature	0,00
<b>Total contributions volontaires</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PRODUITS (hors contributions)</b>	<b>485 893,10</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>485 893,10</b>

**RESULTAT (hors contributions)**

**3 823,02**



## PROJET DE DELIBERATION

DU 24 SEPTEMBRE 2014

### ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES SOCIALES ET DE SANTE ET POUR L'AUTONOMIE ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DE LA SANTE QUATRIEME AFFECTATION 2014

#### LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de la santé publique, notamment les articles L.1417-1 à L. 1417-9 inséré par la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et les livres 4, 5 et 6 de sa troisième partie ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles ;
- VU** la loi « Hôpital Patient Santé Territoire » n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
- VU** la délibération n°CR 10-10 du 16 avril 2010 relative aux délégations d'attributions du Conseil régional à sa Commission permanente ;
- VU** la délibération n°CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier de la Région Ile-de-France ;
- VU** la délibération n° CR 17-10 du 18 juin 2010 relative au bilan du fonds régional expérimental d'aide sociale et à la pérennisation du fonds régional d'aide sociale ;
- VU** la délibération n°CR 23-10 du 18 juin 2010 relative à la politique régionale de santé et la création d'un parcours d'autonomie des jeunes – aide régionale à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et étudiants boursiers ;
- VU** la délibération n°CR 23-11 du 7 avril 2011 relative à la politique sociale régionale ;
- VU** La délibération n° CR 55-11 du 24 juin 2011 relative à la mise en place de l'alignement des bourses sur l'enseignement supérieur ;
- VU** la délibération n° CR 103-11 du 18 novembre 2011 relative aux formations sanitaires et sociales, conventions d'objectifs et de moyens pour les centres de formation paramédicaux, maïeutiques et en travail social ;
- VU** la délibération n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 relative à la politique régionale de santé
- VU** la délibération n°CP 02-395 du 11 juillet 2002, relative à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Transport Sanitaire par Hélicoptère en Ile-de-France », renouvelée par délibération n° CP 08-492 du 10 juillet 2008 ;
- VU** la délibération n°CP 11-950 du 16 novembre 2011, relative à la nouvelle convention pluriannuelle prorogeant l'existence du GIP « Transport Sanitaire par Hélicoptère en Ile-de-France » (TSHIF) sur la période 2012-2015 ;
- VU** la délibération n° CP 12-504 du 12 juillet 2012 relative à la modification des règlements des bourses et du Fonds Régional d'Aide Social (Fras) ;
- VU** la délibération n°CP 13-209 du 4 avril 2013 relative à l'adoption des conventions-type relatives aux participations régionales aux opérations, projets et programmes triennaux
- VU** le budget de la Région Ile-de-France pour 2014 ;
- VU** le rapport <numCX%> présenté par Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France
- VU** l'avis de la commission de l'action sociale, des formations sanitaires et sociales, de la santé et du handicap ;
- VU** l'avis de la commission de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'alternance ;
- VU** l'avis de la commission des finances, de la contractualisation et de l'administration générale ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Article 1 : Dispositif « Structures d'exercice collectif »**

Décide de participer au titre du programme « *Renforcement de l'offre de soins* » au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **200 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de **200 000 €** disponible sur le chapitre 904 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-002 (141 002) « *Renforcement de l'offre de soins* » - Action 141 002 03 « *Renforcement de l'offre de soins* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 2 : Action « Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé »**

Décide de participer au titre du programme « *Prévention et éducation à la santé* », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **280 000,00€**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **280 000,00€** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* » - Action 141 001 03 « *Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 3 : Action « Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie »**

Décide de participer au titre du programme « *Prévention et éducation à la santé* », au financement des projets détaillés en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de **20 000 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type adoptée par délibération n°13-209 de la Commission permanente du 4 avril 2013 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation d'engagement de **20 000 €** disponible sur le chapitre 934 « Santé et action sociale » - code fonctionnel 41 « Santé », programme HP 41-001 (141 001) « *Prévention et éducation à la santé* » - Action 141 001 09 « *Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie* » du budget 2014, conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

**Article 4 :**

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14012648	Acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE	10/07/2013
14012646	Acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir	OPH MARNE ET CHANTEREINE HABITAT	10/07/2013

### Article 5 :

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 29 de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier.

Dossier - Code	Dossier	Bénéficiaire	Date prévisionnelle de démarrage
14011724	Actions d'accompagnement et d'éducation thérapeutique de patients séropositifs suivis à l'hôpital de Bligny à Briis-sous-Forges (91)	ALTERSANTE	01/02/2014
14011629	Développer les ressources psychosociales des jeunes afin d'en prévenir les conduites à risques	CSAPA LA CORDE RAIDE	01/01/2014
14013978	Action de prévention des conduites à risques : Animation du centre de ressources et de l'espace tête à tête (93)	DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS	01/01/2014
14013427	Accueil et soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, et en grande précarité	ETABLISSEMENT LE PASSAGE / CROIX ROUGE FRANCAISE	01/01/2014
14012713	Mise en place d'outils de prévention sur les risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées	RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE	01/01/2014

### Article 6 :

Attribue une subvention de 13 246,63 € au bénéficiaire LMDE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 100 € maximum par étudiant-e boursier-e (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 225 adhésions, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mai 2014 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 13 246,63 € sur l'action 141 001 06 « Complémentaire santé » du programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » de la sous-fonction 41 « Santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

### Article 7 :

Attribue une subvention de 4 981,50 € au bénéficiaire SMEREP pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année universitaire 2013-2014, à hauteur de 100 € maximum par étudiant-e boursier-e (échelon 0 à 4) et par année universitaire, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 75 adhésions pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mai 2014 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 4 981,50 € sur l'action 141 001 06 « Complémentaire santé » du programme HP 41-001 « Prévention et éducation à la santé » de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

**Article 8 :**

Attribue une subvention de 700 € au bénéficiaire HARMONIE MUTUELLE pour le remboursement de l'avance opérée pour la prise en charge de la couverture santé complémentaire pour l'année 2014, à hauteur de 100 € maximum par jeune apprentis ou en insertion et par an, sur la base d'un état récapitulatif, correspondant à 7 adhésions pour la période du 21 février 2014 au 31 mai 2014 et affecte un montant d'autorisation d'engagement de 700 € sur l'action 141 001 06 « *Complémentaire santé* » du programme HP 41-001 « *Prévention et éducation à la santé* » de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

**Article 9 :**

Affecte une autorisation d'engagement de 15 000 € pour l'envoi par la LMDE d'un courrier d'information relatif au dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé auprès de ses adhérents, conformément à l'article 3 de la convention de partenariat signée le 4 septembre 2013, sur l'action 141 001 06 « *Complémentaire santé* » du programme HP 41-001 « *Prévention et éducation à la santé* » de la sous-fonction 41 « santé » du chapitre 934 « Santé et action sociale » du budget 2014.

**Article 10 :**

Approuve l'avenant modificatif N°2 à la convention relative au Groupement d'Intérêt Public Transport Sanitaire par Hélicoptère d'Ile-de-France (THSIF), figurant en annexe 3 à la présente délibération et autorise le Président du Conseil régional à le signer.

**Article 11 : Modification du règlement régional des bourses**

Approuve les modifications suivantes apportées au règlement régional des bourses pour les élèves et étudiants inscrits en formation sociale, paramédicale et maïeutique :

- II.1 « conditions de statut » : la phrase « les salarié(e)s du secteur privé ou public à temps plein (au-delà de 19 heures hebdomadaires) » est remplacée par :
  - « tout agent public titulaire ou contractuel (au-delà de 19 heures hebdomadaires) »
  - « tout salarié du secteur privé (au-delà de 19 heures hebdomadaires) » ;
- II.1 « conditions de non cumul » : à la suite des 3 cas de non-cumul, insérer la phrase : « La bourse peut être cumulée avec l'allocation versée à l'étudiant-e dans le cadre d'un contrat régional d'exercice sanitaire (CRES) de la Région Ile-de-France ».

Abroge la version précédente du règlement régional adoptée par la délibération n° CP 12-504 du 12 juillet 2012.

**Article 12 : Modification du règlement du Fonds régional d'aide sociale**

Approuve les modifications suivantes apportées au règlement régional du fonds régional d'aide sociale pour les élèves et étudiants inscrits en formation de travailleur social, paramédicale et maïeutique :

- III.2 « conditions de non cumul » : à la suite des 3 cas de non-cumul, insérer la phrase : « Le FRAS peut être cumulé avec l'allocation versée à l'étudiant-e dans le cadre d'un contrat régional d'exercice sanitaire (CRES) de la Région Ile-de-France ».
- III.2 « conditions de statut – conditions de statut incompatible », la phrase « les salariés du secteur public ou privé sous contrat » est remplacée par :
  - « tout agent public titulaire ou contractuel »
  - « tout salarié du secteur privé » ;

Abroge la version précédente du règlement régional adoptée par la délibération n° CP 12-504 du 12 juillet 2012.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**

## **ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF**

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	24/09/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-514	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	904 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141002 - Renforcement de l'offre de soins
<b>Action :</b>	14100203 - Renforcement de l'offre de soins

<b>Dispositif :</b>	00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14012646 - Acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir		
<b>Bénéficiaire :</b>	R17626 - OPH MARNE ET CHANTEREINE HABITAT		
<b>Localisation :</b>	TORCY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	100 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204182

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
737 406,00 €	TTC 13,56 %	100 000,00 €

<b>Dossier :</b>	14012648 - Acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir		
<b>Bénéficiaire :</b>	R5830 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE		
<b>Localisation :</b>	TORCY		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	100 000,00 €	<b>Code nature :</b>	204182

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
803 712,00 €	TTC 12,44 %	100 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000783 - Aide aux structures d'exercice collectif :</b>	200 000,00 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 904 - 41 - 141002 - 14100203 :</b>	200 000,00 €
--	--------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	24/09/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-514	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141001 - Prévention et éducation à la santé
<b>Action :</b>	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>Dispositif :</b>	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14011629 - Développer les ressources psychosociales des jeunes afin d'en prévenir les conduites à risques		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0029350 - CSAPA LA CORDE RAIDE		
<b>Localisation :</b>	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	18 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
88 455,00 €	TTC 20,35 %	<b>18 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	14011724 - Actions d'accompagnement et d'éducation thérapeutique de patients séropositifs suivis à l'hôpital de Bligny à Briis-sous-Forges (91)		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0003645 - ALTERSANTE		
<b>Localisation :</b>	BRIIS-SOUS-FORGES		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	12 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
61 000,00 €	TTC 19,67 %	<b>12 000,00 €</b>

<b>Dossier :</b>	14013427 - Accueil et soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, et en grande précarité		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0029453 - ETABLISSEMENT LE PASSAGE / CROIX ROUGE FRANCAISE		
<b>Localisation :</b>	PARIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	15 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
163 500,00 €	TTC 9,17 %	<b>15 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades :</b>	45 000,00 €
---	-------------



## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	24/09/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-514	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141001 - Prévention et éducation à la santé
<b>Action :</b>	14100103 - Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>Dispositif :</b>	00000789 - Soutien aux structures de prévention
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14013978 - Action de prévention des conduites à risques : Animation du centre de ressources et de l'espace tête à tête (93)		
<b>Bénéficiaire :</b>	R2304 - DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS		
<b>Localisation :</b>	SEINE SAINT DENIS		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	235 000,00 €	<b>Code nature :</b>	65733

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
2 146 072,00 €	TTC 10,95 %	<b>235 000,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000789 - Soutien aux structures de prévention :</b>	235 000,00 €
--	--------------

<b>Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100103 :</b>	280 000,00 €
--	--------------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141001 - Prévention et éducation à la santé
<b>Action :</b>	14100106 - Complémentaire santé

<b>Dispositif :</b>	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14013740 - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE AVRIL/MAI 2014		
<b>Bénéficiaire :</b>	R38420 - SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS REGION PARIS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	4 981,50 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
4 981,50 €	TTC 100 %	<b>4 981,50 €</b>

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	24/09/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-514	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141001 - Prévention et éducation à la santé
<b>Action :</b>	14100106 - Complémentaire santé

<b>Dispositif :</b>	00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire
---------------------	---

<b>Dossier :</b>	14013741 - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE AVRIL/MAI 2014		
<b>Bénéficiaire :</b>	R32195 - LMDE LA MUTUELLE DES ETU DIANTS		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	13 246,63 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
13 246,63 €	TTC	100 %	<b>13 246,63 €</b>

<b>Dossier :</b>	14013935 - AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES JEUNES FRANCILIENS APPRENTIS OU EN INSERTION - PERIODE FEVRIER/MARS/AVRIL/MAI		
<b>Bénéficiaire :</b>	P0029676 - HARMONIE MUTUELLE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	700,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>	
700,00 €	TTC	100 %	<b>700,00 €</b>

<b>Total sur le dispositif 00000790 - Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire :</b>	18 928,13 €
--	-------------

<b>Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100106 :</b>	18 928,13 €
--	-------------

## Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

<b>Commission permanente du :</b>	24/09/2014	<b>N° de rapport :</b>	CP14-514	<b>Budget :</b>	2014
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

<b>Chapitre :</b>	934 - Santé et action sociale
<b>Code fonctionnel :</b>	41 - Santé
<b>Programme :</b>	141001 - Prévention et éducation à la santé
<b>Action :</b>	14100109 - Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

<b>Dispositif :</b>	00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades
---------------------	--

<b>Dossier :</b>	14012713 - Mise en place d'outils de prévention sur les risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées		
<b>Bénéficiaire :</b>	R25557 - RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE		
<b>Localisation :</b>	REGION ILE DE FRANCE		
<b>CPER / CPRD :</b>	Hors CPER - Hors CPRD		
<b>Montant total :</b>	20 000,00 €	<b>Code nature :</b>	6574

<b>Base subventionnable :</b>	<b>Taux de participation :</b>	<b>Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :</b>
207 110,00 €	TTC 9,66 %	20 000,00 €

<b>Total sur le dispositif 00000782 - Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades :</b>	20 000,00 €
---	-------------

<b>Total sur l'imputation 934 - 41 - 141001 - 14100109 :</b>	20 000,00 €
--	-------------

## **ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS**

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012646</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet :</b> ACQUISITION EN VEFA D'UN LOCAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE A TORCY (77) ALLEE C. CHAPLIN ET J. RENOIR
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	737 406,00 €	13,56 %	100 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>100 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 904-41-204182-141002-300  
14100203- Renforcement de l'offre de soins

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : OPH MARNE ET CHANTEREINE HABITAT  
 Adresse administrative : 2 RUE WLADISLAW PUSZ  
77505 CHELLES CEDEX  
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial  
 Représentant : Monsieur Bernard GARNIER, Président

N° SIRET : 43419242300011

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'acte authentique de la VEFA a été signé le 10 juillet 2013 et la construction en VEFA a débuté fin mai 2014.

**Objectifs :**

Au regard des besoins de la population Torcéenne en terme de santé et d'offre de soin sur le territoire, il apparait nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation des soins de 1er recours à Torcy. L'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle avec activité universitaire au rez-de-chaussée d'un immeuble dans le quartier du belvédère à Torcy va permettre de répondre à cet objectif. Ce projet s'inscrit dans un projet immobilier plus global porté par Marne et Chantereine Habitat et l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (projet 14012648), le montant de la subvention est également réparti entre les deux opérateurs.

En effet, une partie conséquente de la population Torcéenne souffre de difficulté d'accès aux soins pour des raisons financières et culturelles.

De plus, la population Torcéenne est confrontée comme au niveau national à l'enjeu que représentent les maladies chroniques et leurs conséquences. La proportion des plus de 65 ans souffrant d'affection longue durée à Torcy est significativement plus haute qu'en moyenne régionale. Il existe ainsi pour le territoire et ses soignants un enjeu d'amélioration de la prévention et de la prise en charge des malades chroniques. Enfin, l'offre de soins est fragilisée sur le territoire. En 2011, 65% des médecins généralistes avaient plus de 55 ans. L'offre de soins paramédicale est moins concernée par le phénomène de vieillissement démographique mais est en sous densité pour les infirmiers et est ressentie comme insuffisante par les usagers et les professionnels pour les professions telles que masseur-kinésithérapeute ou orthophoniste.

Le projet vise donc trois objectifs : tout d'abord favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, ensuite améliorer l'accès aux soins notamment des plus précaires et enfin améliorer la prise en charge de la population et plus particulièrement la prise en charge des maladies chroniques.

Ces objectifs doivent être atteints grâce à la création d'une structure accessible qui met l'accent sur la coordination des différents professionnels qui y travaillent mais également avec les professionnels du territoire puisqu'un pôle de santé devrait être mis en place. En outre, la valence universitaire de la maison de santé qui sera en lien avec l'université de Créteil devrait concourir à ces objectifs en formant, sensibilisant et fidélisant de jeunes professionnels à la pratique de la médecine générale en zone fragile.

#### **Description :**

Les professionnels de santé investis dans le projet de maison de santé pluriprofessionnelle et dans un projet de pôle de santé se sont regroupés dans une association. L'objet de l'association "Pour un pôle de santé universitaire à Torcy" est donc la création d'un pôle de santé avec une maison de santé pluriprofessionnelle universitaire à Torcy en lien avec l'Université de Créteil.

Le projet de la maison de santé pluriprofessionnelle universitaire à Torcy est aujourd'hui portée par un groupe de professionnels composé de 7 médecins généralistes, 4 infirmières, 1 podologue, 2 orthoptistes et 3 diététiciennes. D'autres professionnels tels que des sages-femmes, un psychologue et des kinésithérapeutes devraient rejoindre la structure.

Les locaux qui vont permettre d'accueillir la structure seront la propriété de Marne et Chantereine Habitat et l'OPH 77. Les deux bailleurs ont signé avec la société SODEARIF, une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) portant sur des coques commerciales.

Pour Marne et Chantereine Habitat la VEFA concerne un local de 367m<sup>2</sup> dans lequel il y aura une salle de kinésithérapie, un cabinet destiné aux infirmières, un cabinet d'orthoptiste, un cabinet pour les diététiciennes, un cabinet pour le podologue, un cabinet pour les sages-femmes, ainsi qu'une salle de réunion, un local de stockage et un local d'archives. Par ailleurs, l'OPH77 achète en VEFA des locaux de 400m<sup>2</sup> qui accueilleront 9 cabinets de médecins, une salle d'archives, un local de stockage, une salle de convivialité ainsi qu'un vestiaire avec des sanitaires. En complément des locaux en VEFA, les deux organismes vont construire un bâtiment de 100m<sup>2</sup> qui reliera les deux parties et dans lequel seront situés l'accueil et la salle d'attente.

#### **Public(s) cible(s) :**

L'ensemble de la population de Torcy bénéficiera de l'installation de la maison de santé pluridisciplinaire.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La demande de subvention porte sur une acquisition en VEFA (plafond = 300 000€)

Base subventionnable : 737 406,00€

Taux d'intervention : 13,56%

Montant de subvention maximum : 100 000€

**Localisation géographique :**

- TORCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition en VEFA	737 406,00	61,04%	Région	100 000,00	8,28%
Aménagements et extension	450 000,00	37,25%	Commune de Torcy (EC)	165 000,00	13,66%
Conduite d'opération et autres frais	20 580,00	1,70%	EMPRUNT	942 986,00	78,06%
Total	1 207 986,00	100,00%	Total	1 207 986,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	50 000,00 €
2015	50 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	2 123 961,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	705 538,00 €
2012	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	295 620,00 €
2013	Aide en faveur des résidences pour jeunes actifs, jeunes travailleurs et apprentis	1 196 297,00 €
2013	Lutte contre la précarité énergétique - Parc social	184 000,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	97 625,00 €
	Montant total	4 603 041,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012648</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet :</b> ACQUISITION EN VEFA D'UN LOCAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE A TORCY (77) ALLEE C. CHAPLIN ET J. RENOIR
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide aux structures d'exercice collectif	803 712,00 €	12,44 %	100 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		100 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 904-41-204182-141002-300  
14100203- Renforcement de l'offre de soins

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE SEINE ET MARNE  
 Adresse administrative : 10 AVENUE CHARLES PEGUY  
77002 MELUN CEDEX  
 Statut Juridique : Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial  
 Représentant : Madame Maud TALLET, Présidente

N° SIRET : 27770001900015

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide aux structures d'exercice collectif  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : acquisition en VEFA d'un local en vue de la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77) allée C. Chaplin et J. Renoir

Date prévisionnelle de début de projet : 10 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 juin 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : L'acte authentique de la VEFA a été signé le 10 juillet 2013 et la construction en VEFA a débuté fin mai 2014.

**Objectifs :**

Au regard des besoins de la population Torcéenne en terme de santé et d'offre de soin sur le territoire, il apparait nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation des soins de 1er recours à Torcy. L'installation d'une maison de santé pluriprofessionnelle avec activité universitaire au rez-de-chaussée d'un immeuble dans le quartier du belvédère à Torcy va permettre de répondre à cet objectif. Ce projet s'inscrit dans un projet immobilier plus global porté par l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne et Marne et Chantereine Habitat (projet 14012646), le montant de la subvention est également réparti entre les deux opérateurs.



En effet, une partie conséquente de la population Torcéenne souffre de difficulté d'accès aux soins pour des raisons financières et culturelles.

De plus, la population Torcéenne est confrontée comme au niveau national à l'enjeu que représentent les maladies chroniques et leurs conséquences. La proportion des plus de 65 ans souffrant d'affection longue durée à Torcy est significativement plus haute qu'en moyenne régionale. Il existe ainsi pour le territoire et ses soignants un enjeu d'amélioration de la prévention et de la prise en charge des malades chroniques. Enfin, l'offre de soins est fragilisée sur le territoire. En 2011, 65% des médecins généralistes avaient plus de 55 ans. L'offre de soins paramédicale est moins concernée par le phénomène de vieillissement démographique mais est en sous densité pour les infirmiers et est ressentie comme insuffisante par les usagers et les professionnels pour les professions telles que masseur-kinésithérapeute ou orthophoniste.

Le projet vise donc trois objectifs : tout d'abord favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé, ensuite améliorer l'accès aux soins notamment des plus précaires et enfin améliorer la prise en charge de la population et plus particulièrement la prise en charge des maladies chroniques.

Ces objectifs doivent être atteints grâce à la création d'une structure accessible qui met l'accent sur la coordination des différents professionnels qui y travaillent mais également avec les professionnels du territoire puisqu'un pôle de santé devrait être mis en place. En outre, la valence universitaire de la maison de santé qui sera en lien avec l'université de Créteil devrait concourir à ces objectifs en formant, sensibilisant et fidélisant de jeunes professionnels à la pratique de la médecine générale en zone fragile.

#### **Description :**

Les professionnels de santé investis dans le projet de maison de santé pluriprofessionnelle et dans un projet de pôle de santé se sont regroupés dans une association. L'objet de l'association "Pour un pôle de santé universitaire à Torcy" est donc la création d'un pôle de santé avec une maison de santé pluriprofessionnelle universitaire à Torcy en lien avec l'Université de Créteil.

Le projet de la maison de santé pluriprofessionnelle universitaire à Torcy est aujourd'hui portée par un groupe de professionnels composé de 7 médecins généralistes, 4 infirmières, 1 podologue, 2 orthoptistes et 3 diététiciennes. D'autres professionnels tels que des sages-femmes, un psychologue et des kinésithérapeutes devraient rejoindre la structure.

Les locaux qui vont permettre d'accueillir la structure seront la propriété de Marne et Chanteraine Habitat et l'OPH 77. Les deux bailleurs ont signé avec la société SODEARIF, une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) portant sur des coques commerciales.

Pour l'OPH77 la VEFA concerne des locaux de 400m<sup>2</sup> qui accueilleront 9 cabinets de médecins, une salle d'archives, un local de stockage, une salle de convivialité ainsi qu'un vestiaire avec des sanitaires. Par ailleurs, Marne et Chanteraine Habitat achète en VEFA un local de 367m<sup>2</sup> dans lequel il y aura une salle de kinésithérapie, un cabinet destiné aux infirmières, un cabinet d'orthoptiste, un cabinet pour les diététiciennes, un cabinet pour le podologue, un cabinet pour les sages-femmes, ainsi qu'une salle de réunion, un local de stockage et un local d'archives. En complément des locaux en VEFA, les deux organismes vont construire un bâtiment de 100m<sup>2</sup> qui reliera les deux parties et dans lequel seront situés l'accueil et la salle d'attente.

#### **Public(s) cible(s) :**

L'ensemble de la population de Torcy bénéficiera de l'installation de la maison de santé pluridisciplinaire.

#### **Détail du calcul de la subvention :**

La demande de subvention porte sur une acquisition en VEFA (plafond = 300 000€)

Base subventionnable : 803 712,00€

Taux d'intervention : 12,44%

Montant de subvention maximum : 100 000€

**Localisation géographique :**

- TORCY

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>			<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Acquisition en VEFA	803 712,00	63,03%	Région	100 000,00	7,84%
Aménagements et extension	450 000,00	35,29%	Commune de Trocy (EC)	165 000,00	12,94%
Conduite d'opération et autres frais	21 376,00	1,68%	EMPRUNT	1 010 088,00	79,22%
Total	1 275 088,00	100,00%	Total	1 275 088,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	50 000,00 €
2015	50 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	348 008,00 €
2012	Politique énergie climat	21 400,00 €
2012	Offre nouvelle de logements sociaux et très sociaux	4 409 066,00 €
2013	Politique énergie climat	550 000,00 €
2013	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	3 041 156,00 €
2013	Convention régionale de patrimoine social	1 403 500,00 €
2014	Convention régionale de patrimoine social	2 436 125,00 €
2014	Production de logements locatifs sociaux et très sociaux	615 088,00 €
	Montant total	12 824 343,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013740</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE AVRIL/MAI 2014</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	4 981,50 €	100,00 %	4 981,50 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		4 981,50 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100106- Complémentaire santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : SMEREP SOC MUTUALISTE ETUDIANTS  
REGION PARIS

Adresse administrative : 28 RUE FORTUNY  
75017 PARIS 17

Statut Juridique : Mutuelle

Représentant : Monsieur Joffrey HOUDOUX, Président

Objet : La mutuelle a pour objet notamment de réaliser des opérations d'assurance pour couvrir les risques de dommages corporels liés à des accidents ou à la maladie, opérations définies par les branches 1 et 2 de l'article R 211-2 du code de la mutualité, pour verser un capital en cas de naissance d'enfant, opération définie par la branche 21 de l'article R. 211-2 du code de la mutualité.

N° SIRET : 77568478000023

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire

Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture sante complémentaire des étudiants franciliens année universitaire 2013-2014 - période avril/mai 2014

**Objectifs :**

La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.

L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

**Description :**

La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.

La Région contribue à hauteur de 100 € par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la SMEREP effectuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mai 2014 concernant 75 dossiers pour un montant de 4 981,50 €.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

Exercice	Montant
2014	4 981,50 €

**ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	344 989,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	171 630,00 €
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	333 963,00 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	188 675,97 €
	Montant total	1 039 257,97 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013741</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES ETUDIANTS FRANCILIENS ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - PERIODE AVRIL/MAI 2014</b>
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	13 246,63 €	100,00 %	13 246,63 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		13 246,63 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100106- Complémentaire santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : LMDE LA MUTUELLE DES ETU DIANTS

Adresse administrative : 37 RUE MARCEAU  
94200 IVRY SUR SEINE

Statut Juridique : Mutuelle

Représentant : Madame Vanessa FAVARO, Présidente

Objet : La mutuelle mène, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

N° SIRET : 43179167200717

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire  
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture sante complémentaire des étudiants franciliens année universitaire 2013-2014 - période avril/mai 2014

**Objectifs :**

La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 23-10 du 17 juin 2010, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les étudiantes et les étudiants boursiers via un partenariat avec les mutuelles étudiantes LMDE et SMEREP.

L'objectif de la Région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des étudiants boursiers, et ainsi d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

**Description :**

La Région soutient les étudiants boursiers au titre des échelons 0 à 3 du barème de ressources, ainsi que ceux situés à l'échelon 4 sous condition de revenu.

La Région contribue à hauteur de 100 € par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce

montant correspond à une complémentaire santé étudiante qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments et analyses.

Dans le cadre d'une convention passée avec les deux mutuelles étudiantes, la LMDE et la SMEREP, la Région procède au remboursement de ce forfait, sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

#### Détail du calcul de la subvention :

Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions à la LMDE effectuées entre le 1er avril 2014 et le 31 mai 2014 concernant 225 dossiers pour un montant de 13 246,63 €.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

#### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	13 246,63 €

#### ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	399 394,20 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	306 515,27 €
2013	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	599 284,10 €
2014	Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	235 979,33 €
	Montant total	1 541 172,90 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013935</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : AIDE A L'ACQUISITION D'UNE COUVERTURE SANTE COMPLEMENTAIRE DES JEUNES FRANCILIENS APPRENTIS OU EN INSERTION - PERIODE FEVRIER/MARS/AVRIL/MAI</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire	700,00 €	100,00 %	700,00 €
<b>Montant Total de la subvention</b>			<b>700,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100106- Complémentaire santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : HARMONIE MUTUELLE  
 Adresse administrative : 23 BD JEAN JAURES  
 45025 ORLEANS CEDEX  
 Statut Juridique : Mutuelle  
 Représentant : GUY HERRY, Président

Objet : NC

N° SIRET : 53851847302843

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : aide à l'acquisition d'une couverture sante complémentaire des jeunes franciliens apprentis ou en insertion - période février/mars/avril/mai

**Objectifs :**

La Région a mis en place, conformément à la délibération CR 03-12 du 27 septembre 2012, un dispositif d'aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire pour les jeunes franciliens apprentis ou en insertion. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, la Région a ainsi signé une convention avec Harmonie Mutuelle.

L'objectif de la région est de favoriser l'accès à une complémentaire santé des jeunes apprentis ou en insertion afin d'améliorer l'accès aux soins de ce public.

**Description :**

La Région contribue à hauteur de 100€ par étudiant pour l'acquisition d'une complémentaire santé. Ce montant correspond au montant de l'offre de base d'Harmonie Mutuelle qui couvre 100% des soins et remboursement des médicaments.

Dans le cadre de la convention passée avec la mutuelle Harmonie Mutuelle, la Région procède au

remboursement de ce forfait sur la base de la transmission d'une liste des adhérents éligibles avec le montant de leur adhésion.

**Détail du calcul de la subvention :**

Conformément à la convention encadrant ce dispositif, la subvention concerne une période antérieure à la CP sur laquelle le montant est voté, puisque le versement s'effectue sur la base du récapitulatif des adhésions souscrites sur la période.

Le présent dossier concerne le remboursement des adhésions auprès d'Harmonie Mutuelle effectuées entre le 21 février 2014 et le 31 mai 2014 concernant 7 dossiers pour un montant de 700 €.

**Localisation géographique :**

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	700,00 €



<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013978</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : ACTION DE PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES : ANIMATION DU CENTRE DE RESSOURCES ET DE L'ESPACE TETE A TETE (93) POUR L'ANNEE 2014</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien aux structures de prévention	2 146 072,00 €	10,95 %	235 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		235 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-65733-141001-300  
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS  
 Adresse administrative : 3 ESPLANADE JEAN MOULIN  
93006 BOBIGNY CEDEX  
 Statut Juridique : Département  
 Représentant : Monsieur STEPHANE TROUSSEL, Président

N° SIRET : 22930008201453

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Soutien aux structures de prévention  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : action de prévention des conduites à risques : Animation du centre de ressources et de l'espace tête à tête (93) pour l'année 2014

**Objectifs :**

Afin de répondre aux demandes et aux préoccupations des adolescents, des jeunes adultes mais également de toutes les structures scolaires et hors scolaires du département, l'espace Tête à Tête vise à offrir un accueil libre, anonyme et sans condition, encourageant et protégeant les démarches individuelles des jeunes en proposant une approche de proximité ni standardisée, ni moralisante, ni culpabilisante, facilement accessible et ouvert toute l'année du lundi au samedi de 10h à 18h30. Les jeunes peuvent y venir dans le cadre d'action de prévention collective via les structures scolaires et hors scolaires du département, mais aussi directement en consultant les outils d'information et de prévention ludiques et interactif. Cet espace est animé par une équipe de professionnel de la prévention qui propose information et écoute sur les problématiques liées aux conduites à risques.

Tête à Tête dépendait de la mission de prévention des conduites à risques du conseil général de Seine-Saint-Denis qui est devenue la mission métropolitaine de prévention des conduites à risques. Cette mission se positionne comme une ressource, avec le projet de contribuer à la compréhension, à la sensibilisation et à la mobilisation des différentes catégories d'acteurs en relation avec les personnes en difficulté sur le territoire. Ainsi, le centre de ressources, qui dépend également de la mission

métropolitaine de prévention des conduites à risque, accompagne, forme, capitalise, renforce et valorise les pratiques et les postures des professionnels du secteur de la prévention.

### **Description :**

L'espace Tête à Tête accueille le public, au sein d'un espace original, où il peut trouver de l'information, des expositions, des outils et des supports pédagogiques, une écoute et une orientation en matière de prévention, de sexualité, de drogues, de mal-être et de violences. Les intervenants du Tête à Tête, formés en matière de prévention des conduites à risques, ainsi qu'aux techniques d'écoute et d'entretien individuel, sont présents en permanence. Ce lieu se positionne ainsi comme l'une des structures du département offrant un accueil sans condition et une ressource quasi permanente, gratuite, facile et libre d'accès pour tous les jeunes, les parents et les professionnels travaillant avec la jeunesse.

Les groupes scolaires et hors scolaires sont reçus lors de séances d'information et de prévention collectives. Ces séances peuvent être ponctuelles ou s'inscrire dans un projet plus global adaptées aux spécificités des groupes et à la demande des encadrants. L'offre d'animation a été étendue et réorganisée (deux sessions par après-midi : 13h30 et 15h00) à la rentrée 2013 et de nouvelles thématiques sont encore venues enrichir le catalogue en 2014. Durant 1 heure 30, un binôme d'intervenants s'attache à faire émerger les représentations des jeunes mais également à reconnaître leurs savoirs et leurs compétences. Une approche ludique et interactive est privilégiée. Ces séances sont gratuites pour les structures qui en font la demande, elles sont programmées toute l'année y compris pendant les vacances scolaires. A la fin de chaque séance de la documentation, du matériel de prévention, sont mis à disposition et une carte du Tête à Tête est remise à tous les participants. En direction du public spécifique des Instituts Médico-Educatif (IME), un programme adapté d'éveil à la sexualité a été élaboré par les intervenants du Tête à Tête en collaboration avec les équipes éducatives de ces structures. Pour chaque groupe, 5 à 7 séances d'1h30 sont proposées à raison d'une par mois. Chaque séance est construite autour d'ateliers pédagogiques adaptés permettant graduellement d'aborder différentes dimensions de la sexualité.

De plus, l'équipe de Tête à Tête a initié en 2013 "Stand up, le Tête à Tête dans votre établissement", afin de faire découvrir l'espace à l'équipe éducative et aux élèves des établissements qui ne travaillent pas encore avec Tête à Tête. 1 500 jeunes ont ainsi pu bénéficier des échanges, brochures d'informations et ateliers ludiques de l'espace Tête à Tête. Au regard de ce succès, l'opération a été reconduite en 2014 auprès d'autres établissements.

En parallèle des activités décrites, l'équipe du Tête à Tête organise des événements, sous forme d'exposition ou de parcours ludique au sein de l'espace. Ces expositions thématiques et interactives, d'une durée de 12 mois environ, ont pour objectifs d'apporter une actualité à l'espace, d'apporter un éclairage sur une problématique en lien avec la jeunesse et la prévention, de sensibiliser et d'informer les jeunes et le grand public. Ces événements permettent également de recueillir des données et des témoignages du public, d'échanger les expériences et les pratiques entre professionnels, de construire de nouveaux partenariats mais aussi d'instaurer une véritable dynamique de travail collectif au sein de l'équipe. Fin 2013, Tête à Tête a ainsi inauguré l'exposition "Condom zone". L'espace a accueilli 19 179 visiteurs au titre de l'année 2013.

Comme tous les professionnels du secteur de la prévention l'équipe de l'espace Tête à Tête peut s'appuyer sur l'expertise du centre de ressources en prévention des conduites à risques qui intervient à travers trois registres d'action : informer, communiquer et animer le débat public (déjeuners-débats, borne d'accueil documentaire, prêts et sensibilisation aux outils de prévention), soutenir les actions de terrain et qualifier les acteurs (évaluation d'action de prévention, ateliers de valorisation des pratiques, formations) améliorer la connaissance en prévention des conduites à risques.

### **Public(s) cible(s) :**

L'espace Tête à Tête s'adresse prioritairement à tous les jeunes de 13 à 25 ans de la Seine-Saint-Denis et des départements limitrophes. Pour autant, étant situé dans la galerie commerciale de Rosny 2, cet espace accueille également des adultes, qui pour la majorité sont des parents.

Le Centre de ressources s'adresse aux professionnels du territoire des secteurs social, éducation, santé, insertion, justice, enfance, jeunesse.

**Localisation géographique :**

- SEINE SAINT DENIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	235 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2011	Politique de l'eau-Investissement	3 784 900,00 €
2011	Animation sociale des quartiers - Action non contractualisée d'intérêt régional	20 000,00 €
2011	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	50 500,00 €
2011	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	89 644,80 €
2011	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	2 160 331,00 €
2011	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	3 007 897,97 €
2011	Amélioration de l'accès aux gares (gares routières et parcs relais)	351 779,00 €
2011	Opérations d'infrastructure de transports en commun	13 307 000,00 €
2011	Circulations douces	249 263,40 €
2011	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	300 000,00 €
2011	Aménagements de sécurité sur le réseau de voirie secondaire	1 095 555,00 €
2011	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 530 838,00 €
2011	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux	19 600,00 €
2011	Soutien régional à la gestion des déchets	6 000,00 €
2011	Aides aux manifestations culturelles	30 000,00 €
2011	Aides Régionales en faveur du tourisme fluvial	4 378,00 €
2011	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 000 000,00 €
2011	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	900 000,00 €
2012	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	6 000 000,00 €
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	188 444,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	20 000,00 €
2012	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Fonctionnement	8 832,00 €
2012	Soutien aux actions en faveur de la lutte contre la pollution	38 500,00 €

2012	Soutien aux acteurs associatifs à ancrage territorial (S3AT) - Appel à projets services et usages numériques - Investissement	15 000,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	491 640,00 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 250 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	300 000,00 €
2012	Stratégie régionale pour la biodiversité investissement	43 324,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	942 869,00 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	817 000,00 €
2012	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	660 624,71 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	8 205 090,00 €
2013	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	47 000,00 €
2013	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	1 000 000,00 €
2013	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	34 000,00 €
2013	Equipements pédagogiques dans les EPLE	1 300 000,00 €
2013	Réalisation de maisons de l'environnement et du développement durable	946 496,69 €
2013	Politique énergie climat	50 000,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 085 000,00 €
2013	Fret - Gérer les flux dans les zones urbaines denses	35 000,00 €
2013	Soutien aux structures de prévention	250 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions visant à renforcer la sécurité des piétons	1 188 546,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	257 500,00 €
2013	Opérations d'infrastructure de transports en commun	31 200 000,00 €
2013	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 400 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	174 162,60 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	5 324 053,00 €
2014	Politique énergie climat	252 600,00 €
2014	Animation régionale en direction des acteurs de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale	42 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	465 554,43 €
2014	Construction et aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle	27 600,00 €
2014	Opérations d'infrastructure de transports en commun	10 000 000,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	550 000,00 €
	Montant total	108 818 523,60 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14013427</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : ACCUEIL ET SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE AUPRES DE JEUNES DE 16 A 26 ANS EN SOUFFRANCE PSYCHIQUE, ET EN GRANDE PRECARITE</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	163 500,00 €	9,17 %	15 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		15 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ETABLISSEMENT LE PASSAGE / CROIX ROUGE FRANCAISE

Adresse administrative : 24 RUE RAMPONEAU  
75020 PARIS

Statut Juridique : Association

Représentant : Madame Catherine LEMONNIER, Coordinatrice

Objet : Etablissement d'accueil et de soutien psychologique pour des jeunes gens âgés de 16 à 26 ans, en souffrance psychique et en grande difficulté d'insertion socioprofessionnelle. Cet établissement est situé dans le 20ème arrondissement et est rattaché à la Direction Régionale Croix-Rouge Française d'Ile-de-France, et plus précisément à la Direction de l'Exclusion.

Date de publication au JO : 7 août 1940

N° SIRET : 77567227220668

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades  
Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : Accueil et soutien psychologique auprès de jeunes de 16 à 26 ans en souffrance psychique, et en grande précarité

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : action se déroulant sur l'année civile.

**Objectifs :**

Les objectifs du projet visent à :

- Aider, soutenir les jeunes dans la restauration et la construction d'une identité afin qu'ils puissent être sujets et acteurs de leur histoire et de leur avenir
- Redonner le goût d'apprendre, de découvrir, de se projeter dans la réalisation de projets de vie
- Favoriser les investissements relationnels afin de rompre l'isolement
- Encourager chez chacun des jeunes gens accueillis, un processus de socialisation progressive afin de les amener à faire valoir leurs potentialités créatrices et à mettre en oeuvre l'élaboration d'un projet professionnel
- Eviter les risques de marginalisation et de délinquance (exclusion sociale, destruction des relations familiales, déscolarisation, risque d'isolement et de passage à l'acte).

**Description :**

Le projet d'article autour de 2 axes :

- Un axe préventif via l'espace d'accueil : une fonction d'accueil est organisée chaque après-midi du lundi au samedi à partir de 14h. Ce temps permet un ancrage solide durant lequel se nouent peu à peu des relations de confiance avec les professionnels et entre usagers. Fidélisant ainsi les jeunes sur le lieu, l'espace d'accueil favorise l'inscription des suivis individuels dans la durée. Il se crée un sentiment d'appartenance chez ces jeunes qui trouvent au Passage un certain réconfort, des conversations amicales et des moments de partage et d'échange. L'existence d'une base de vie collective favorise l'évolution des jeunes dans leur travail psychothérapeutique et dans leurs processus d'investissement et d'acquisition des savoirs dans les ateliers.
- Un axe thérapeutique : les jeunes personnes peuvent être reçues en consultations individuelles hebdomadaires par l'un des psychologues cliniciens de l'équipe. Aux difficultés rencontrées à l'adolescence par ces jeunes, s'ajoutent souvent des problématiques psychiques graves (dépression, passages à l'acte, entrée dans une pathologie psychotique...). Le travail psychothérapeutique vise alors à les accompagner vers la création d'une autre façon, moins destructive, d'exister. L'idée est de permettre l'insertion du sujet dans son histoire, dans le monde et dans sa vie.

**Moyens mis en œuvre :**

Intervenants : 4 psychologues cliniciens (2,42 ETP).

**Public(s) cible(s) :**

Le projet vise des adolescents et jeunes adultes, âgés de 16 à 26 ans ; ce sont la plupart du temps des jeunes en situation d'échec scolaire ou en voie de l'être, dont les conditions de vie et de mal-être (souffrance psychique, échecs répétés, perturbations familiales) les conduisent à être isolés et en rupture sur le plan psychologique, scolaire, familiale, relationnelle, sociale et professionnelle.

Plus d'une centaine de jeunes sont accueillis et accompagnés chaque année dans l'établissement à Paris 20ème.

**Détail du calcul de la subvention :**

L'ensemble des dépenses est éligible.

**Localisation géographique :**

- PARIS

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Energie et électricité	1 800,00	1,10%
Fournitures diverses	700,00	0,43%
Alimentation	1 000,00	0,61%
Fournitures de bureau	500,00	0,31%
Loyers	20 000,00	12,23%
Documentation	500,00	0,31%
Psychologues	139 000,00	85,02%
Total	163 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
CRIF	15 000,00	9,17%
DDCS (FIPD)	63 500,00	38,84%
Département de Paris (DASES)	85 000,00	51,99%
Total	163 500,00	100,00%

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT</b>
---

Exercice	Montant
2014	7 500,00 €
2015	7 500,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011629</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : DEVELOPPER LES RESSOURCES PSYCHOSOCIALES DES JEUNES AFIN D'EN PREVENIR LES CONDUITES A RISQUES</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	88 455,00 €	20,35 %	18 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		18 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : CSAPA LA CORDE RAIDE  
 Adresse administrative : 6 PLACE RUTEBEUF  
75012 PARIS  
 Statut Juridique :  
 Représentant : Madame Vanda FURLAN, Directrice

N° SIRET : 78570592200470

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : développer les ressources psychosociales des jeunes afin d'en prévenir les conduites à risques

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014  
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014  
 Démarrage anticipé de projet : Oui  
 Motivation démarrage anticipé : action se déroulant sur l'année civile.

**Objectifs :**

Le projet s'articule autour de 3 axes d'intervention visant la prévention des conduites à risques et la prise en charge des jeunes en difficulté.

Les actions menées permettent le développement des compétences psychosociales des jeunes, l'émergence d'une demande d'aide ou de soutien lorsque ces derniers éprouvent des difficultés à faire face aux situations de mal-être, le repérage précoce des jeunes en proie à des conduites à risques et / ou addictives, et l'accès aux soins.



**Description :**

Le projet intervient sur 3 axes :

- La prévention des conduites à risques auprès des adolescents : des interventions sont proposées au sein d'établissements scolaires et structures d'accueil (foyer, CIO ...) ; elles se font en petits groupes et durent entre 1h et 1h30. L'idée est d'accompagner les jeunes dans l'identification de leurs difficultés et de la source de leur mal-être potentiel afin d'en limiter les conséquences néfastes ; les aider à affronter les événements de la vie et identifier les personnes ressources permettant l'accès au soin si nécessaire.
- La prise en charge, individuelle et collective, d'adolescents ou jeunes adultes exclus ou fragilisés : l'association propose un dispositif écoute jeunes (suivi individuel régulier).
- La sensibilisation des professionnels aux problématiques adolescentes et aux conduites à risques : un accompagnement est proposé pour les sensibiliser et leur permettre de développer des stratégies adaptées à la gestion des situations difficiles. Des réunions partenariales, groupes d'échanges, actions de sensibilisation sont proposés pour les professionnels.

**Moyens mis en œuvre :**

Intervenants : 1 psychosociologue, 2 intervenants en prévention et 1 psychologue clinicien, pour plus de 280H d'interventions mensuelles.

**Public(s) cible(s) :**

Sont visés les adolescents et jeunes adultes (environ 2400 personnes) des établissements scolaires et autres structures socio-éducatives, les professionnels des équipes éducatives, pédagogiques et médico-sociales (environ 400 personnes).

**Détail du calcul de la subvention :**

Pour le calcul de la dépense subventionnable, ne sont pas pris en compte les services bancaires.

**Localisation géographique :**

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE SAINT DENIS
- VAL DE MARNE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2014

<b>Dépenses (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Achats	1 238,00	1,40%
services externes	2 746,00	3,10%
autres services externes	3 239,00	3,66%
services bancaires	45,00	0,05%
impôts et taxes	5 324,00	6,02%
frais de personnel	75 908,00	85,77%
Total	88 500,00	100,00%

<b>Recettes (€)</b>		
Libellé	Montant	%
Région	18 000,00	20,34%
ARS	28 500,00	32,20%
ville de Paris - DASES	42 000,00	47,46%
Total	88 500,00	100,00%

**ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT**

<b>Exercice</b>	<b>Montant</b>
2014	9 000,00 €
2015	9 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14012713</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : MISE EN PLACE D'OUTILS DE PREVENTION SUR LES RISQUES AUDITIFS LIES A L'ECOUTE ET A LA PRATIQUE DES MUSIQUES AMPLIFIEES</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	207 110,00 €	9,66 %	20 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		<b>20 000,00 €</b>

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100109- Projets et programmes de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : RIF RESEAUX EN ILE-DE-FRANCE  
 Adresse administrative : 221 RUE DE BELLEVILLE  
75819 PARIS 19  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Monsieur François BEAUDENON, Président

**Objet :** Structurer durablement le secteur des musiques actuelles/amplifiées en Ile-de-France ; amener les collectivités territoriales et les services déconcentrés de l'Etat à mettre en place une véritable politique pour ce secteur, être un observatoire permanent des lieux et des pratiques musicales en Ile-de-France ; être un espace de concertation et de réflexion entre les acteurs de terrain et représentants des institutions ; agir dans le domaine de la formation professionnelle, valoriser et harmoniser les différentes initiatives conduites par ses membres dans les départements ; être un outil de recommandations et de préconisations dans une optique d'aménagement régional du territoire ; produire, organiser et diffuser des spectacles.

Date de publication au JO : 15 septembre 2001

N° SIRET : 44321659300048

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : mise en place d'outils de prévention sur les risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées

Date prévisionnelle de début de projet : 1 janvier 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2014

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : action se déroulant sur l'année civile.

### **Objectifs :**

Depuis plus de 15 ans, rapports médicaux et enquêtes épidémiologiques démontrent que les publics de concerts et les musiciens pratiquant les musiques amplifiées sont exposés à des niveaux sonores pouvant causer des lésions irréversibles du système auditif. Plus globalement, 1 jeune sur 4 (moins de 20 ans) souffre aujourd'hui d'un déficit auditif reconnu comme pathologique qui est dû notamment au développement massif de l'écoute du baladeur.

Les objectifs du projet visent donc à :

- Réduire les comportements à risques, notamment chez les populations jeunes (13-35 ans) particulièrement exposées aux traumatismes sonores ;
- Obtenir une meilleure gestion du son amplifié dans les lieux de pratiques musicales (salles de concerts, studios de répétition, écoles de musique, conservatoires, festivals, discothèques...).

### **Description :**

Le projet se décline en 5 axes :

1/ Informer les populations adolescentes sur les risques auditifs liés à l'écoute de forts volumes sonores (baladeurs, sortie en concerts, en discothèques...). Les inciter à faire contrôler régulièrement leur audition et à consulter un oto-rhino-laryngologiste en cas de problème.

Le Spectacle pédagogique Peace & Lobe est proposé sur le temps scolaire aux classes de collèges et lycées.

2/ Planifier et mettre en oeuvre sur la région IDF des actions permettant d'informer et de sensibiliser les publics de concerts et des lieux de pratiques musicales à la question des risques auditifs (participation notamment à la campagne Nationale Agi-son).

3/ Développer des séances d'information et de formation à la gestion sonore à destination des professionnels du secteur musical.

4/ Participer aux discussions institutionnelles et professionnelles sur l'enjeu de la gestion sonore.

5/ Accompagner les porteurs de projets musicaux (lieux de diffusion, studios de répétition, services municipaux...) dans leurs actions liées aux enjeux de la gestion sonore et dans leur mise en conformité avec la réglementation.

Pour l'année 2014, les outils et actions de sensibilisation sont revus, des actions hors milieu scolaire sont organisées, la mise en place d'un kit pédagogique permet la diffusion de l'action de sensibilisation par différentes personnes relais, un renforcement des interventions en direction des musiciens et professionnels, avec notamment la mise en place de formation certifiantes, est proposé.

### **Moyens mis en œuvre :**

- 1 salarié permanent chargé de la coordination des actions
- 1 médecin ORL pour les formations en direction des professionnels
- 1 ingénieur du son / formateur pour les séances d'information à destination des musiciens
- 8 musiciens et 2 sonoriseurs professionnels pour la réalisation du spectacle Peace & Lobe
- De manière régulière, mobilisation des 3 autres permanents de la structure en fonction de leurs attributions (communication, administration, relations aux partenaires...)
- Au sein des lieux de pratique et de diffusion musicale de la région, près de 150 personnes bénévoles chargées de la mise en place opérationnelle de la campagne de prévention des risques auditifs initiée par Agi-Son.

### **Public(s) cible(s) :**

- Pour le spectacle Peace & Lobe : 11 000 élèves de collèges et lycées de la 4ème à la terminale (plus de 110 collèges et lycées d'Ile-de-France prévus en 2014). Une attention particulière sera portée sur un travail spécifique en direction d'établissements d'enseignements professionnels ;

- Pour la sensibilisation des spectateurs : plus de 180 000 personnes fréquentant les festivals (Rock en

Seine, le JIMI...), les salles de spectacles franciliennes et les lieux de pratique musicale (studios de répétition, écoles de musique, conservatoires, etc. – environ 200 lieux concernés) ;

- Les actions de prévention sont aussi relayées dans certains CIO (centres d'information et d'orientation), PIJ (Point Info Jeunesse), services jeunesse municipaux, dans les agences LMDE et dans les CDI des établissements scolaires ;

- Pour les actions de prévention et de sensibilisation en direction des musiciens et professionnels du secteur culturel : 1 000 personnes issues de plus de 100 structures en Ile-de-France ;

- Pour les accompagnements de projets et la veille informative : l'association apporte son soutien, savoir-faire et expérience à plus de 15 structures par an + diffusion d'informations par le biais d'une lettre électronique (répertoire de plus de 1 200 contacts).

#### Détail du calcul de la subvention :

L'ensemble des dépenses est éligible.

#### Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Fournitures	500,00	0,24%	Région	20 000,00	9,66%
Prestations de service	2 400,00	1,16%	ARS	145 000,00	70,01%
services externes (assurance, documentation, colloque ...)	1 900,00	0,92%	FONJEP	7 110,00	3,43%
Déplacements, missions et réceptions	4 600,00	2,22%	Mutualité Française IDF	4 000,00	1,93%
Frais postaux et frais de télécommunications	910,00	0,44%	Rémunération de service	31 000,00	14,97%
Honoraires	3 400,00	1,64%	Total	207 110,00	100,00%
Publicité, publications, relations publiques	510,00	0,25%			
Frais de personnel	180 330,00	87,07%			
Autres charges de gestion courante	12 560,00	6,06%			
Total	207 110,00	100,00%			

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	10 000,00 €
2015	10 000,00 €

<b>ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS</b>
---

**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

<b>Année</b>	<b>Dispositif d'aide</b>	<b>Montant voté</b>
2011	Aides aux réseaux culturels franciliens	20 000,00 €
2012	Aides aux réseaux culturels franciliens	145 000,00 €
2012	Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé hors PRSP	20 000,00 €
2013	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
2013	Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique malades	23 000,00 €
2014	Aides aux réseaux culturels franciliens	125 000,00 €
	Montant total	458 000,00 €

<b>FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14011724</b>
--

Commission Permanente du 24 septembre 2014

<b>Objet : ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET D'EDUCATION THERAPEUTIQUE DE PATIENTS SEROPOSITIFS SUIVIS A L'HOPITAL DE BLIGNY A BRIIS-SOUS-FORGES (91)</b>
---

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades	61 000,00 €	19,67 %	12 000,00 €
	<b>Montant Total de la subvention</b>		12 000,00 €

**Imputation budgétaire :** 934-41-6574-141001-300  
14100103- Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé

<b>PRESENTATION DE L'ORGANISME</b>
------------------------------------

Dénomination : ALTERSANTE  
 Adresse administrative : 29 ALL DES GRAVIERS DE LA SALMOUILLE  
91190 GIF-SUR-YVETTE  
 Statut Juridique : Association  
 Représentant : Madame ELISE KLEMENT, Présidente

Objet : améliorer la santé et la qualité de vie des populations, particulièrement les plus vulnérables ou démunies, de manière durable, par le développement de l'accès aux soins efficaces, la recherche médicale et la formation du personnel de santé dans le domaine des maladies infectieuses et tropicales.

Date de publication au JO : 25 novembre 2006

N° SIRET : 49873626300019

<b>PRESENTATION DU PROJET</b>
-------------------------------

Dispositif d'aide : Prévention-éducation-dépistage, santé et accompagnement thérapeutique des malades  
 Rapport Cadre : CR03-12 du 27/09/2012

Objet du projet : actions d'accompagnement et d'éducation thérapeutique de patients séropositifs suivis à l'hôpital de Bligny à Briis-sous-Forges (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 février 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Action entamée en février 2014, suite à l'obtention de plusieurs co-financements.

**Objectifs :**

L'objectif principal des actions conduites dans le cadre de ce projet est d'améliorer la qualité des soins et la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/Sida.

Plus spécifiquement, les actions visent à :

- améliorer les connaissances du public, des professionnels et des malades sur le VIH/Sida
- développer la confiance en soi et l'estime personnelle des malades
- remobiliser les personnes aussi bien sur le plan thérapeutique (observance) que professionnel (réinsertion)

**Description :**

Au centre hospitalier de Bligny à Briis-sous-Forges, l'activité VIH du service de Maladies Infectieuses Soins de Suite Réadaptation (MISSR) est à la fois hospitalière (environ 300 patients séropositifs franciliens y sont hospitalisés chaque année) et externe (plus de 200 patients, pour la plupart essonnais, suivis en consultation).

Près de la moitié de la file active est sans emploi; beaucoup sont isolés socialement (parfois volontairement) et/ou en situation de grande précarité. Dans la plupart des cas, le VIH est la cause directe ou indirecte de ce mal-être.

Chez les patients hospitalisés à MISSR au CH de Bligny, un nombre croissant de rechutes (avec baisse importante de l'immunité, infections opportunistes sévères et parfois une atteinte neurocognitive du VIH) est observé, s'expliquant par des difficultés d'observance chroniques, voire par une rupture thérapeutique. Lors d'une enquête menée sur une journée en septembre 2013, il est apparu que sur 19 patients hospitalisés à la demande de leur hôpital d'origine en Ile-de-France, 15 l'étaient suite à un arrêt des traitements ARV par le patient (entre 6 mois et 7 ans).

Ce projet a donc pour objectif principal d'éviter ces situations critiques.

Il s'appuie sur trois types d'actions :

- des permanences hebdomadaires "qualité de vie",
- des ateliers "coaching personnalisé",
- des formations à l'attention des professionnels de santé et personnes concernées par le VIH et les hépatites

Les permanences hebdomadaires se présentent comme un espace de soutien des patients au travers d'activités sortant du cadre médical. Il s'agit de proposer des moments de convivialité (sorties culturelles, goûters, événements festifs) ainsi que des groupes de paroles permettant aux personnes de sortir de leur isolement. Egalement, ces permanences proposent un accompagnement aux démarches administratives, et souhaitent développer un volet insertion professionnelle.

Les ateliers de coaching personnalisé visent à renforcer les capacités psychosociales de chaque bénéficiaire pour améliorer leur situation sanitaire, familiale, sociale et professionnelle. Chaque atelier répond à une thématique générale (retour à l'emploi, image de soi, femmes en difficulté, jeunes, seniors, personnes issues de l'immigration, conjoints d'expatriés...), sur laquelle les participants expriment leurs questionnements, les réponses étant élaborées collectivement par l'ensemble du groupe.

Ces ateliers sont conçus et animés par 3 coachs certifiés, dont l'un est spécifiquement formé au suivi des personnes vulnérables. Ils sont expérimentés dans le coaching interculturel, de groupe ou individuel. La société Les Périsopes à Paris est sollicitée pour la co-organisation et le suivi du programme. Ils se déroulent sur 10 mois, à raison d'une séance mensuelle. Chaque participant peut solliciter les coachs et le groupe sur une question le concernant. L'accompagnement personnel permet de soutenir les bénéficiaires sur des problématiques personnelles, familiales, professionnelles ou autres.

Enfin, les séances de formations prévues sont au nombre de 3 ou 4 pour environ 30 personnes par formation. Sont identifiés comme partenaires tous les professionnels qui ont participé précédemment aux activités de l'association, qui sont ciblés par le programme, ou qui ont des patients en communs avec le CH de Bligny. Le réseau compte donc au moins 200 contacts sur l'Essonne :

- 60 pharmaciens,



- 30 à 40 médecins généralistes,
- 30 infirmières libérales,
- 30 médecins hospitaliers,
- 20 kinésithérapeutes,
- 10 assistantes Sociales,
- 5 aides-soignantes,
- 3 psychologues,
- 1 diététicienne libérale,
- personnels des centres de dépistage et prévention des addictions en Essonne
- personnels de Santé des établissements scolaires partenaires.
- personnel du CH de Bligny : 60 médecins, infirmières et cadres de santé.

Les séances peuvent également être organisées sous forme de soirées d'échange, d'information, et d'éducation thérapeutique, auxquelles seront invités les patients atteints de VIH, VHB et/ou VHC hospitalisés ou suivis au CH de Bligny, leurs familles et proches, des représentants associatifs, et des personnels des centres de dépistage et prévention des addictions en Essonne.

Les thèmes sont élaborés par les médecins et organisateurs des soirées en tenant compte des demandes des bénéficiaires. Ils peuvent aborder des questions telles que le dépistage, les traitements ARV, les nouveaux modes de traitements et avancées de la recherche, les effets secondaires des ARV, les effets du VIH sur le corps (maladies cardio-vasculaires, cerveau, espérance de vie), vie sexuelle et VIH, désir d'enfant, isolement et discrimination, traitements des hépatites). Le projet prévoit la distribution de 2000 à 3000 préservatifs (masculins principalement mais aussi féminins) au sein du CH de Bligny, auprès des jeunes et du public essonnien lors des sensibilisations, lors des soirées d'information et d'échanges, chez les professionnels de santé partenaires.

#### **Moyens mis en œuvre :**

Moyens humains :

- le coordinateur de l'association (0,5 ETP)
- 3 coachs (prestataires externes)

Moyens matériels : fournitures et achats alimentaires

#### **Public(s) cible(s) :**

File active des patients suivis au sein du CH de Bligny à Briis-sous-Forges (91).

Le nombre de bénéficiaires potentiels est évalué à 300 personnes.

#### **Localisation géographique :**

- BRIIS-SOUS-FORGES

**Contrat Particulier :** Hors CPRD

**CPER :** Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR</b>
--

Exercice de référence : 2014

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats alimentaires	1 600,00	2,62%	Région	12 000,00	19,67%
Matériel didactique	500,00	0,82%	DGS (E.c.)	1 000,00	1,64%
ASSURANCES	500,00	0,82%	Conseil Général de l'Essonne (Att.)	5 000,00	8,20%
Intervenants extérieurs (coaching, ETP, soutien psychologique)	35 500,00	58,20%	Laboratoire Janssen (Att.)	2 000,00	3,28%
Déplacements	1 500,00	2,46%	Commune des Ulis (E.c.)	500,00	0,82%
CHARGES DE PERSONNEL (coordinateur)	18 000,00	29,51%	Fondation Gilead (Att.)	6 000,00	9,84%
Charges de gestion	2 200,00	3,61%	Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (E.c.)	5 000,00	8,20%
Fournitures - ateliers	1 200,00	1,97%	Aéroports de Paris (Att.)	4 000,00	6,56%
Total	61 000,00	100,00%	Pôle-Emploi (E.c.)	18 000,00	29,51%
			Fondation GSK (E.c.)	2 000,00	3,28%
			FONDS PROPRES	5 500,00	9,02%
			Total	61 000,00	100,00%

### ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2014	3 000,00 €
2015	9 000,00 €

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

**ANNEXE 3 A LA DELIBERATION : AVENANT  
MODIFICATIF DU GIP TRANSPORT SANITAIRE PAR  
HELICOPTERE EN ILE-DE-FRANCE (TSHIF)**

**AVENANT MODIFICATIF N°2**  
à la convention relative au Groupement d'Intérêt Public  
Transport Sanitaire par hélicoptère en Ile-de-France (GIP TSHIF)  
Conclue le 16 novembre 2011

**La Région d'Ile-de-France**, dont le siège est situé au 33, rue Barbet-de-jouy, 75007 Paris, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul HUCHON, ci-après dénommée « la Région »

d'une part,

et

**L'Agence Régionale de la Santé (ARS)** qui a succédé à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation d'Ile-de-France, association loi 1901 ;  
dont le n° SIRET est : 130 008 014 000 16  
dont le siège social est situé au 35, rue de la Gare, 75019 Paris,  
ayant pour représentant son Directeur Général, Monsieur Claude EVIN,

d'autre part,

et

**L'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP)**  
dont le statut juridique est : Etablissement public de la Ville de Paris  
dont le n° SIRET est : 267 500 452 00011  
dont le siège social est situé au 3, avenue Victoria, 75004 Paris  
ayant pour représentante son Directeur Général, Monsieur Martin HIRSCH,

d'autre part,

**APRES AVOIR RAPPELE :**

Par délibération n° CP 02-395 du 11 juillet 2002, la Région, l'ARS et l'AP-HP ont adopté la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Transport sanitaire par hélicoptère en Ile de France » (GIP TSHIF), renouvelée par délibération n° CP 08-492 du 10 juillet 2008.

Par délibération n° CP 11-950 du 16 novembre 2011, la Région, l'ARS et l'AP-HP ont approuvé la nouvelle convention pluriannuelle prorogeant l'existence du GIP sur la période 2012-2015, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

L'avenant n° 1 en date du 26 janvier 2012 visait à modifier l'article 10 de la convention relatif aux modalités de versement.

Le présent avenant a pour objet la prorogation de la convention d'une année jusqu'au 31 Décembre 2015 conformément à l'article 3 de la convention en vigueur.

**ARTICLE 1**

L'article 3 est modifié comme suit :

Le GIP TSHIF est prorogé pour une durée de 1 an renouvelable. Cette prorogation prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ARTICLE 2**

Tous les autres articles de la convention sont inchangés.

Fait à Paris le 30 Avril 2014, en trois exemplaires originaux :

Pour l'AP-HP,  
le .....

Monsieur Martin HIRSCH,  
Directeur général de l'Assistance Publique  
–  
Hôpitaux de Paris

Pour la Région,  
le .....

Monsieur Jean-Paul HUCHON,  
Président du Conseil Régional d'Ile-de-  
France

Pour l'ARS Ile-de-France,  
le .....

Monsieur Claude EVIN,  
Directeur de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France

Pour visa, M. le contrôleur financier de l'AP-HP  
le .....

## **FICHE DE SYNTHÈSE**

Par délibération n°CR 03-12 du 27 septembre 2012 définissant la politique régionale de santé. La Région a souhaité faire évoluer ses interventions dans le champ de la santé en l'orientant prioritairement vers la résorption des inégalités sociales et territoriales de santé. La Région Ile-de-France engage son action sur deux axes : d'une part le renforcement de la prévention et la promotion de modes de vie plus sains au bénéfice de toutes et tous, d'autre part l'amélioration de l'offre et de l'accès aux soins sur le territoire francilien. Cette politique volontariste s'inscrit dans le cadre d'une politique régionale globale visant à réduire les impacts des conditions de vie sur la santé.

Dans ce cadre, le présent rapport propose d'affecter, au titre de l'année 2014, un montant d'autorisations de programme **200 000,00 €** en investissement et un montant d'autorisations d'engagement de **318 928,13 €** en fonctionnement pour soutenir les opérations suivantes :

En investissement :

- 2 dossiers de 100 000€ relatifs à deux opérateurs distincts concernant le même projet : la création d'une maison de santé pluri-professionnelle et universitaire à Torcy (77).

En fonctionnement :

- 4 projets (280 000,00€) de prévention, accompagnement et d'éducation à la santé pour sur les thématiques suivantes : VIH (1 projet), santé mentale (2 projets) et le soutien aux actions de prévention des conduites à risques du centre de ressources et de l'espace tête à tête ;
- Remboursement des adhésions mutuelles SMEREP/LMDE : 18 228,13€ ;
- Remboursement des adhésions à Harmonie Mutuelle : 700€ ;
- 1 projet (20 000 €) de prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et aux modes de vie.

Par ailleurs, le rapport propose l'affectation d'une autorisation d'engagement de 15 000 € pour l'envoi par la LMDE d'un courrier d'information relatif au dispositif d'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé auprès de ses adhérents.

Enfin, il est proposé d'approuver le texte de l'avenant modificatif à la convention relative au Groupement d'Intérêt Public Transport Sanitaire par Hélicoptère (THSIF).